

# Une stratégie pour le redressement

Programme de stabilité

Programme national de réforme

## Une conjoncture dégradée mais en voie d'amélioration

Croissance	2012	2013	2014	2015	2016	2017
% du PIB	0,0	0,1	1,2	2,0	2,0	2,0

■ Pour la première fois, le Haut Conseil des finances publiques a rendu un avis sur les prévisions macro-économiques du programme de stabilité, signe de transparence et de rénovation de la gouvernance des finances publiques. Reconnaisant l'existence des aléas et de l'incertitude dans le contexte actuel, **le gouvernement confirme les prévisions de croissance du programme de stabilité.**

■ Grâce aux actions des gouvernements et de la Banque centrale européenne (BCE), **les craintes sur la pérennité de l'euro se sont dissipées mais l'économie réelle tarde à redémarrer.** Malgré le retour progressif de la confiance des investisseurs, la demande intérieure en Europe reste faible, du fait des processus de désendettement public et privé en cours et du ralentissement du commerce mondial.

■ En 2012, l'activité économique française a souffert de la dégradation de l'environnement international mais elle a mieux résisté que dans la zone euro (0,0 % contre - 0,5 %).

■ **Dans ce contexte, la France présente des prévisions de croissance réalistes : 0,1 % en 2013, puis 1,2 % en 2014, puis 2,0 % chaque année entre 2015 et 2017. Pour 2013 et 2014, ces prévisions sont identiques à celles de la commission européenne.**

■ Les politiques en faveur d'un renforcement durable de la croissance et de l'emploi conduites au niveau européen et au niveau national préparent le terrain pour une reprise progressive à compter du deuxième semestre 2013 et une inversion de la courbe du chômage fin 2013.

### **Le programme de stabilité et le programme national de réforme**

*Le programme de stabilité et le programme national de réforme sont des documents transmis chaque année au mois d'avril par tous les membres de l'Union européenne à la Commission. Le premier présente la stratégie et la trajectoire à moyen terme des finances publiques. Le second permet aux États membres d'exposer les réformes structurelles qu'ils décident de mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de la stratégie « Europe 2020 » pour une croissance économique « intelligente, durable et inclusive » que l'Union européenne a adoptée en 2010.*

# Une politique sérieuse, mais le refus de l'austérité

Solde public	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Pstab	- 4,8	- 3,7	- 2,9	- 2,0	- 1,2	- 0,7
LPFP	- 4,5	- 3,0	- 2,2	- 1,3	- 0,6	- 0,3

■ Dans ces conditions, le gouvernement français a demandé à ses partenaires européens de repousser l'échéance du retour du déficit public sous les 3 % de 2013 à 2014. Il a également fait le choix de présenter un objectif de déficit public raisonné pour 2014 (2,9 %), afin de ne pas compromettre le redémarrage de l'activité économique par davantage de mesures de rigueur.

■ Le gouvernement poursuit néanmoins le redressement de nos comptes publics, avec comme objectif l'équilibre structurel des comptes publics en 2017.

■ Cette politique est une politique de sérieux budgétaire, mais qui refuse l'austérité. L'effort de réduction du déficit structurel en 2014 sera à ce titre deux fois moins important qu'en 2013 (1,9 contre 1).

## Qu'est-ce que le déficit structurel ?

*Le déficit structurel correspond au solde public corrigé de l'impact de la conjoncture sur la situation des finances publiques. Lorsque la croissance est faible ou négative, certaines dépenses publiques augmentent plus vite - par exemple les dépenses liées au chômage. Parallèlement, certaines recettes diminuent davantage du fait de la progressivité de certains impôts (impôt sur le revenu) ou de la sensibilité de certains revenus au niveau de la croissance (impôt sur les sociétés). L'élimination de ces effets conjoncturels conduit à évaluer la situation structurelle des finances publiques. Le pilotage par le déficit structurel permet une appréciation plus objective de la réalité économique des pays. En 2013, le déficit structurel français est ainsi estimé à 2 % contre 3,7 % pour le déficit public nominal.*

## Préparer le retour de la croissance

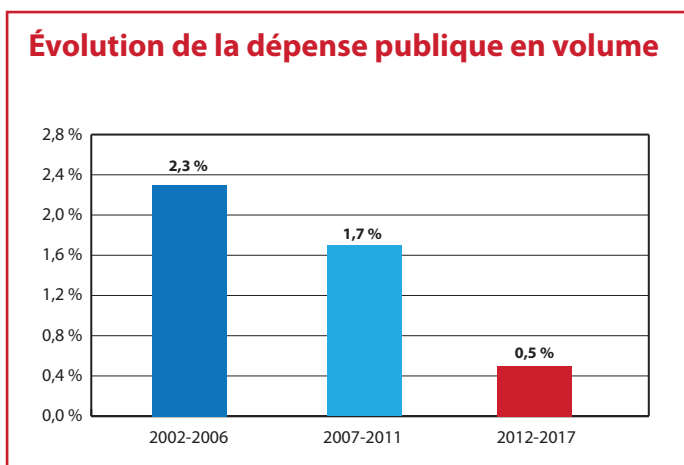
■ Les politiques en faveur d'un renforcement durable de la croissance et de l'emploi conduites au niveau européen et au niveau national préparent le terrain pour une reprise progressive à compter du 2<sup>e</sup> semestre 2013. Le retour de la croissance et la lutte contre le chômage sont les priorités de l'action du gouvernement.

■ Au plan national, le gouvernement poursuit un objectif de réformes structurelles ambitieuses pour renouer avec une croissance plus forte, plus équilibrée et plus solidaire :

- la baisse du coût du travail (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) doit redonner des marges aux entreprises françaises afin de leur permettre d'investir et d'embaucher ;
- la réforme du financement de l'économie – avec la création de la Banque Publique d'Investissement, la loi bancaire, le plan trésorerie, le soutien au financement de l'investissement des collectivités locales et bientôt la réforme de la fiscalité de l'épargne – remet la finance au service de l'investissement, de l'économie réelle, des PME et des ETI ;
- les mesures en faveur de l'emploi : les 150 000 emplois d'avenir à horizon 2014, les contrats de génération, le renforcement des moyens de Pôle emploi, et l'accord des partenaires sociaux sur la sécurisation de l'emploi installent les conditions d'une inversion durable de la courbe du chômage ;
- le plan d'urgence en faveur du logement annoncé par le Président de la République, qui mobilise tous les leviers disponibles : fiscaux, réglementaires, normatifs.

■ Au plan européen, les décisions adoptées lors du Conseil européen de juin – pacte de croissance, mise en place de l’union bancaire – vont produire leurs pleins effets dans un contexte de politique monétaire accommodante. L’union bancaire, en cassant le cercle vicieux dette bancaire/dette souveraine, permettra aux pays sous tensions de bénéficier de conditions de financement plus propices ; enfin, nos partenaires européens se sont engagés à mettre en œuvre des réformes pour réduire les déséquilibres : ajustement de compétitivité dans les pays en déficit, soutien à la demande intérieure dans les pays en excédent.

## Redresser nos comptes publics : priorité à la réduction des dépenses



■ La stratégie de redressement des comptes publics présentée dans le présent programme de stabilité participe de l’objectif de redressement économique. Elle est fondée sur les principes de justice sociale et d’efficacité économique.

■ Dès le mois de mai 2012, le nouveau gouvernement a pris les décisions nécessaires pour tenir les engagements qui avaient été pris, alors que les mesures prises jusqu’alors ne suffisaient pas à sécuriser ces engagements. **Si le gouvernement n’avait pas pris ces mesures, le déficit public aurait été de 5,5 % du PIB en 2012, soit un dérapage substantiel. La dépense a été strictement tenue en 2012 : elle a évolué de 0,7 % en volume hors éléments exceptionnels contre 0,9 % en 2011 et 1,7 % durant le précédent quinquennat.**

■ En 2013, l’effort structurel sera de 1,9 point de PIB, comme programmé dans la LPPF. Le déficit public sera ensuite ramené à 2,9 % du PIB en 2014 grâce à un effort structurel évalué à 1,0 point de PIB, puis à l’équilibre structurel en 2016.

■ En 2014, l’effort structurel de 1 % du PIB portera à 70 % sur les dépenses et à 30 % sur les recettes. Après avoir fait porter majoritairement l’effort sur les hausses de recettes en 2012 et 2013, le gouvernement privilégiera l’ajustement sur les économies de dépenses publiques à compter de 2014. Cette stratégie est juste et efficace : les études les plus récentes et les plus approfondies sur l’impact des consolidations budgétaires sur la croissance montrent qu’à court terme, les hausses de recettes sont moins coûteuses pour l’activité et l’emploi tandis qu’à moyen terme, les ajustements les plus durables et les plus favorables à la croissance sont ceux qui reposent sur une maîtrise de la dépense publique et sur les gains d’efficacité de la gestion publique. .../...

## La démarche de modernisation de l'action publique

### La démarche :

- évaluer l'ensemble de la dépense publique d'ici 2017
- en concertation avec les acteurs concernés
- pilotage par le Premier ministre (comité interministériel chaque trimestre)
- objectif : amélioration de la qualité de service, tout en contribuant à la réalisation de la trajectoire de redressement des finances publiques

### Ce qui a été fait :

- 49 évaluations de politiques publiques programmées en 2013 couvrant plus de 20% de la dépense publique, dont 36 d'ores et déjà lancées
- lancement des programmes ministériels de modernisation et de simplification
- lancement de chantiers transversaux (sur les opérateurs et les achats notamment)

### Exemples de politiques évaluées :

- aides aux entreprises : objectif d'économies de 1 Md€ en 2014 et 2 Md€ en 2015
- territorialisation de la politique du logement
- formation professionnelle et alternance
- politique d'achats de l'État (gain attendu de 2 Md€ à horizon 2015)

.../...

■ **Le rythme d'évolution de la dépense publique sera divisé par quatre par rapport aux dix dernières années (0,5 % contre 2 %).** Le poids de la dépense publique dans le PIB sera réduit de 3 points de PIB sur la durée du quinquennat (soit plus de 60 milliards d'euros), alors que ce même indicateur a augmenté de 4,6 points au cours de la dernière décennie.

■ **Cette maîtrise sans précédent de la dépense est rendue possible par le processus de modernisation de l'action publique,** dont l'objectif est d'évaluer d'ici 2017 l'intégralité des politiques publiques menées par les différentes administrations publiques, en associant étroitement les usagers, les agents et les acteurs de ces politiques au diagnostic porté sur l'efficacité de la politique concernée.

■ **L'ensemble des acteurs concernés contribueront à l'effort sur les dépenses :**

- les dépenses de l'État hors dette et pensions baisseront de 1,5 Md€ en 2014 ;
- les concours financiers aux collectivités locales seront réduits de 1,5 Md€ en 2014 puis d'un même montant supplémentaire en 2015 ;
- outre les efforts déjà programmés sur l'assurance maladie, les partenaires sociaux ont conclu un accord sur les régimes complémentaires de retraites qui contribuera au redressement des comptes publics, et renégocieront la convention de l'assurance chômage fin 2013. Des travaux sont par ailleurs engagés pour assurer l'équilibre à moyen terme des branches vieillesse et famille de la sécurité sociale (missions confiées à M. Fragonard, commission pour l'avenir des retraites présidée par M<sup>me</sup> Moreau).

## Les prélèvements obligatoires (PO)

*La hausse du taux de prélèvements obligatoires sera très limitée en 2014 (de 46,3 % à 46,5 % du PIB) et résultera avant tout de l'approfondissement de notre action contre les niches inefficaces et contre la fraude et l'évasion fiscale. Au-delà de la réforme des taux de TVA, le redressement des comptes de l'État ne passera pas par une augmentation des impôts à la charge des ménages, conformément à l'engagement du Président de la République. À partir de 2015, le taux de PO se stabilisera puis baissera en fin de période.*